

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 JUILLET 2024**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
53	39	49

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 juillet, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Avignon se sont réunis en session ordinaire à la Mairie d'Avignon, sous la présidence de Madame Cécile HELLE, Maire.

Date de convocation : le 12 juillet 2024

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Mme le Maire, Présidente,

M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD , M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS , Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, Mme Isabelle PORTEFAIX, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme ABEL-RODET Laurence, Mme Kamila BOUHASSANE, M. Thierry VALLEJOS, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAUT, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Laure MINNSEN représentée par M. Christian ROCCI
M. Eric DESHAYES, représenté par M. Paul-Roger GONTARD
M. Kader BELHADJ représenté par Mme Martine CLAVEL
Mme Anne GAGNIARD représentée par Mme Zinèbe HADDAOUI
Mme Anne-Marie BERTRAND représentée par M. Loïc QUENNESSON à partir de la délibération n°6
M. Bernard AUTHEMAN représenté par M. Claude NAHOUM
M. Thierry VALLEJOS représenté par Mme Kamila BOUHASSANE
M. Stéphane PRYZBYSZEWSKI représenté par Mme Anne-Sophie RIGAUT
M. RENOUARD représenté par Mme Murielle MAGDELEINE
M. Mouloud REZOUALI représenté par M. M. Jean-Pierre CERVANTES,

ABSENTS EXCUSES :

Mme Ghislaine PERSIA
M. Paul RUAT
Mme Carole MONTAGNAC
Mme Martine BAREL
Mme BERTRAND jusqu'à la délibération n°6

MOUVEMENTS :

Durant la présentation de la délibération n°6 Mme BERTRAND Marie-Anne a transmis un pouvoir à M. Loïc QUENESSON.

La séance est ouverte à 9 heures par Mme le Maire, Présidente.

VOTE DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme le Maire, Présidente propose la candidature de M. Christian ROCCI en qualité de Secrétaire de Séance.

Votes : - ADOPTE à l'unanimité.

M. Christian ROCCI est désigné comme Secrétaire de Séance.

VOTE DU PROCES-VERBAL :

Mme le Maire, Présidente propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 27 juin 2024.

Madame le Maire donne la parole à Madame RIGAULT qui souhaite intervenir :

Mme RIGAULT indique ne pas avoir de remarques concernant une opposition de vote. En revanche, elle rappelle qu'elle sollicite la retranscription en mot à mot dans la rédaction du compte-rendu analytique. Elle tient à faire remarquer que cette retranscription en mot à mot est une obligation légale et qu'elle le rappellera à tous les conseils municipaux. Elle ajoute que les séances sont diffusées en direct sur YouTube et qu'il est possible de les visionner.

En second lieu, Mme RIGAULT regrette que la motion qu'elle a souhaité défendre ne soit pas présentée aux élus en conseil municipal. Elle indique que cette motion qui visait à modifier la concession quinquennale de Bruno MOREL en concession perpétuelle, aurait honoré Mme le Maire tout comme cela avait été fait pour « Coin-Coin », artiste de rue qui, ajoute Mme RIGAULT, embellissait la vie. Elle précise que Bruno MOREL quant à lui rendait un peu de dignité aux SDF les plus démunis quand il était bénévole aux « Coiffeurs du coeurs » ou à l'association « Mobil'Douche ».

Mme le Maire reprend la parole, remercie Mme RIGAULT et indique que cette intervention n'a aucun lien avec le compte-rendu analytique.

Enfin, Mme RIGAULT indique à Mme le Maire que soutenir que Monsieur MOREL n'a pas émis de souhait de son vivant de bénéficier d'une concession perpétuelle alors qu'il est décédé soudainement à 42 ans et justifier ce refus par l'absence de chiffrage du coût de cette mesure ne tient pas. Mme RIGAULT invite Mme le Maire à revenir sur sa décision.

Mme le Maire indique que le conseil en était au compte-rendu analytique. Elle demande également à Mme RIGAULT de se reporter à la réponse faite sur ce point au conseil municipal du 27 juin. Mme le Maire rappelle que la prise en vidéo et direct du conseil municipal vaut retranscription mot à mot de ce Conseil Municipal selon l'interprétation juridique qui en est faite.

Sur la proposition de motion, Mme le Maire rappelle avoir expliqué par écrit et lors de la conférence des Présidents les raisons de sa non-inscription à l'ordre du jour. Elle indique qu'il s'agit d'une non-inscription sur la forme et non sur le fond, notamment parce que la proposition de motion n'était pas suffisamment renseignée pour permettre que les élus puissent voter et débattre en étant suffisamment éclairés sur la proposition. Par ailleurs, Mme le Maire ajoute que la proposition ne démontre pas non plus son rattachement à un intérêt local et général. Elle informe Madame RIGAULT que ce sont ces éléments qui ont conduit au rejet de cette proposition de délibération sur la forme.

Votes : - **ADOpte à l'unanimité** -

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2024 est adopté.

ORDRE DU JOUR :

DCM_2024_04_001	1 - ENSEIGNEMENT : Dénomination de la nouvelle école située sur l'éco-quartier JOLY JEAN.
DCM_2024_04_002	2- ACTIVITES PERISCOLAIRES : Conventionnement et subventions avec le secteur associatif pour les interventions périscolaires 2024/2025.
DCM_2024_04_003	AVIGNON – TERRE DE CULTURE 2025 : conventions financières 2024 avec les associations culturelles conventionnées - convention financière avec la Fondation Abbé Pierre pour l'organisation du festival C'est pas du luxe !.
DCM_2024_04_004	AVIGNON – TERRE DE CULTURE 2025 : Appel à Projets culturels 2024 - Associations subventionnées.
DCM_2024_04_005	Convention de partenariat entre la Ville d'Avignon et la Bibliothèque Nationale de France pour la numérisation de fonds de la presse ancienne.
DCM_2024_04_006	Conventions pour la mise en œuvre des corbeilles solidaires au profit des seniors et des étudiants.
DCM_2024_04_007	Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Sports Loisirs Culture d'Orel - Signature de l'avenant n°4 à la convention d'objectifs en date du 24 février 2024 entre la Ville et l'association Sports Loisirs Culture d'Orel.

DCM_2024_04_008	Tarification de la restauration scolaire à compter de la rentrée scolaire 2024.
DCM_2024_04_009	Convention avec le Conseil Départemental de Vaucluse - restauration scolaire des élèves du collège Viala.
DCM_2024_04_010	Evolution du Parc des Expositions d'Avignon - Résiliation anticipée, pour motif d'intérêt général, du bail emphytéotique administratif et de sa convention d'exploitation non détachable - Adoption du protocole de développement et de coopération sur le devenir du Parc des Expositions d'Avignon.
DCM_2024_04_011	Modification de la tarification et des règlements intérieurs des bases de loisirs et des animations sportives municipales.
DCM_2024_04_012	Subvention exceptionnelle à une association sportive conventionnée - Année 2024.
DCM_2024_04_013	Attribution de subventions aux associations non conventionnées.
DCM_2024_04_014	Aides aux propriétaires OPAH-RU (2020-2025).
DCM_2024_04_015	Appel à Projets Commerce et Artisanat - Attribution des subventions 2024 aux associations.
DCM_2024_04_016	Projet de Service Express Régional Métropolitain (SERM) de l'aire avignonnaise - Demande de labellisation du projet et convention d'études d'exploitabilité du nœud ferroviaire d'Avignon.
DCM_2024_04_017	Adhésion au syndicat Maintenance des Routes de France (MRF).
DCM_2024_04_018	Fonds d'aide municipal « Tous à Vélo ».
DCM_2024_04_019	Ecoquartier Joly Jean : Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) 2023 et de la convention d'avance de trésorerie.
DCM_2024_04_020	Bilan des acquisitions et des cessions 2023.
DCM_2024_04_021	Instauration d'un périmètre d'étude au titre de l'article L.424-1 du Code de l'Urbanisme sur le secteur des "Broquetons - Joannis" à Montfavet.
DCM_2024_04_022	NPNRU Secteur Rocade : Création d'un poste de police mutualisé - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de financement avec l'Etat.
DCM_2024_04_023	NPNRU – Secteur Rocade : Ilot « Le Mistral » - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Grand Delta Habitat.
DCM_2024_04_024	NPNRU quartier des Olivades - Acquisition auprès de Grand Delta Habitat des parcelles cadastrées section HN n°357 et 691 sises Place Perlette.

DCM_2024_04_025	Projet de renouvellement urbain « Grands Cyprès / Trillade » : Avenant n°2 au Traité de concession à la SPL Grand Avignon Aménagement, approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) 2023, de la convention d'avance de trésorerie et de la convention de subvention tripartite définissant les modalités du versement d'une subvention par le Grand Avignon à la SPL Grand Avignon Aménagement.
DCM_2024_04_026	Concession d'aménagement de la ZAC Bel Air : Approbation du protocole de fin de concession et du Compte Rendu Annuel à la Collectivité actualisé au 31 décembre 2023 valant bilan de pré-clôture.
DCM_2024_04_027	Opération publique d'aménagement du « Quartier Durable Méditerranéen de Bel Air » - Approbation du traité de concession d'aménagement avec la SPL Grand Avignon Aménagement et de la convention d'avance de trésorerie.
DCM_2024_04_028	Caisse de Crédit Municipal : Compte rendu d'activité - Compte Financier 2023 et Budget 2024.
DCM_2024_04_029	Dispositions visant à satisfaire des besoins permanents en matière de Ressources Humaines.
DCM_2024_04_030	Convention avec l'INSEE fixant les conditions générales de préparation et d'exécution de l'enquête familles 2025.
DCM_2024_04_031	Convention de groupement avec le Grand Avignon - déploiement de la collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyers.
DCM_2024_04_032	Marché de fourniture d'électricité et de gaz - Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes porté par Territoire d'Energie pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fourniture de services et de travaux en matière d'efficacité énergétique.
DCM_2024_04_033	Régularisation foncière - Acquisition auprès de Grand Delta Habitat d'un ensemble parcellaire de 148 m ² à usage de cheminement piéton au parc Chico Mendes.

1 – ENSEIGNEMENT : Dénomination de la nouvelle école située sur l'éco-quartier JOLY JEAN.

M. NAHOUM rapporte la délibération.

Prises de parole :

- M. BISSIERE
- Mme RIGAULT

Extrait de la délibération :

- **DECIDE** d'attribuer le nom de "Groupe scolaire Melly et Paul Puaux" à la nouvelle école située sur l'écoquartier Joly Jean ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer toute pièce s'y rapportant.

- ADOPTE à l'unanimité -

2 – ACTIVITES PERISCOLAIRES : Conventionnement et subventions avec le secteur associatif pour les interventions périscolaires 2024/2025.

M. NAHOUM rapporte la délibération.

Prises de parole :

Mme LAGRANGE

Réponse :

M. NAHOUM

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** le montant des subventions accordées aux associations pour les interventions périscolaires à 192 549 € selon le tableau descriptif joint en annexe;
- **ADOPTE** la convention type annexée ;
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 du budget principal ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE -

Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RENOUARD représenté par Mme MAGDELEINE, Mme MAGDELEINE.

3 – ACTION CULTURELLE : AVIGNON – TERRE DE CULTURE 2025 : conventions financières 2024 avec les associations culturelles conventionnées - convention financière avec la Fondation Abbé Pierre pour l'organisation du festival C'est pas du luxe !.

M. NAHOUM rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les conventions financières pour l'année 2024, en annexe de la présente délibération, à intervenir avec les associations figurants dans le tableau également présenté en annexe ;
- **ACCORDE** les subventions pour les montants fixés dans les conventions financières
- **IMPUTE** la dépense de 1 958 828 € relative au solde de subvention des acteurs culturels conventionnés au chapitre 65 du budget principal de la Ville ;
- **IMPUTE** la dépense de 75 000 € relative à la subvention d'investissement pour l'association de Gestion du Festival d'Avignon au chapitre 204 du budget principal de la Ville ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer les conventions et toutes pièces à intervenir.

- ADOPTE -

Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RENOARD représenté par Mme MAGDELEINE, Mme MAGDELEINE.

4 – ACTION CULTURELLE : AVIGNON – TERRE DE CULTURE 2025 : Appel à Projets culturels 2024 - Associations subventionnées.

M. NAHOUM rapporte la délibération.

Prise de parole :

Mme ROSENBLATT

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** l'attribution de subventions pour un montant total de 119 100 €, aux associations culturelles non conventionnées tel que précisé dans le tableau en annexe ;
- **IMPUTE** la dépense de 119 100 € relative aux subventions liées aux Appels à Projets Culturels au chapitre 65 du budget principal de la Ville ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer les conventions et toutes pièces à intervenir.

- ADOPTE -

Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RENOARD représenté par Mme MAGDELEINE, Mme MAGDELEINE.

5 – AVIGNON BIBLIOTHEQUE : Convention de partenariat entre la Ville d'Avignon et la Bibliothèque Nationale de France pour la numérisation de fonds de la presse ancienne M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Ville et la Bibliothèque Nationale de France pour la numérisation de fonds de la presse ancienne ;
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou l'élu(e) délégué (e), à signer tout document à intervenir.

- ADOPTE –

6 - SOLIDARITES - Conventions pour la mise en œuvre des corbeilles solidaires au profit des seniors et des étudiants.

M. NAHOUM rapporte la délibération.

Prises de parole :

Mme ROCHELEMAGNE précise avoir voté pour la délibération n°5 indiquant que son boîtier n'a pas fonctionné correctement.

Extrait de la délibération :

- **APPROUVE** la convention triennale avec l'association ICIPASS et l'avenant n°3 à la convention tripartite de partenariat avec l'Université d'Avignon et l'association ICIPASS, ci-joints ;
- **DECIDE** d'octroyer une subvention de 30 000 € à l'association ICIPASS / Supermarché Solidaire ;
- **IMPUTE** les dépenses au chapitre 65 du budget principal ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

- ADOPTE à l'unanimité -

7 – ACTION SOCIALE : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Sports Loisirs Culture d'Orel - Signature de l'avenant n°4 à la convention d'objectifs en date du 24 février 2024 entre la Ville et l'association Sports Loisirs Culture d'Orel.

M. NAHOUM rapporte la délibération.

Prise de parole :

- Mme RIGAULT

Réponse :

- M. NAHOUM

- **ACCORDE** au titre de l'exercice 2024, la subvention proposée d'un montant de 9 000 €
- **IMPUTE** cette dépense au chapitre 65 du budget principal ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer l'avenant n°4 à la convention d'objectifs en date du 24 février 2024 ainsi que tout document à intervenir.

- **ADOpte** -

Se sont abstenus : Mme RIGault, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGault, M. RENOuARD représenté par Mme MAGDELEINE, Mme MAGDELEINE.

8 – RESTAURATION SCOLAIRE : Tarification de la restauration scolaire à compter de la rentrée scolaire 2024.

M. PEYRE rapporte la délibération.

Prises de parole :

- M. CERVANTES
- Mme MAGDELEINE

Réponses :

- M. PEYRE
- M. NAHOUM
- Mme le Maire

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **CONFIRME** le mode de calcul des tarifs de la restauration scolaire selon un taux d'effort basé sur le coefficient CAF des familles avignonaises ;
- **FIXE** le taux multiplicateur pour les familles avignonaises pour la restauration scolaire de la Ville d'Avignon à 0,00199 à compter du 1er septembre 2024 ;
- **IMPUTE** les recettes au chapitre 70 du budget annexe de la restauration scolaire ;
- **AUTORISE** le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** -

Se sont abstenus : Mme RIGault, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGault, M. RENOuARD représenté par Mme MAGDELEINE, Mme MAGDELEINE.

9 – RESTAURATION SCOLAIRE : Convention avec le Conseil Départemental de Vaucluse - restauration scolaire des élèves du collège Viala.

M. PEYRE rapporte la délibération.

Prise de parole :

- M. CERVANTES

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la convention entre la Ville d'Avignon et le Conseil Départemental de Vaucluse à intervenir dès l'année scolaire 2024/2025 ;
- **FIXE** le principe de la compensation financière intégrale par le Conseil Départemental de Vaucluse des frais engagés par la Ville d'Avignon pour la réalisation de cette mission
- **IMPUTE** les recettes afférentes à la section de fonctionnement du budget principal et du budget annexe de la restauration scolaire, à leurs chapitres 74 respectifs, selon que les charges auxquelles elles viennent en compensation se rapporteront à l'un ou à l'autre budget ;
- **APPLIQUE** à compter du 1er septembre 2024 auprès des familles les tarifs décidés par le Conseil Départemental, et s'engage à appliquer toute évolution de tarif que lui fera savoir le Conseil départemental ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer tout document à intervenir.

- ADOPTE -

N'ont pas participé au vote : Mme LEFEVRE, M. TOCABENS.

10 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Evolution du Parc des Expositions d'Avignon - Résiliation anticipée, pour motif d'intérêt général, du bail emphytéotique administratif et de sa convention d'exploitation non détachable - Adoption du protocole de développement et de coopération sur le devenir du Parc des Expositions d'Avignon.

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'acter la résiliation par anticipation du bail emphytéotique administratif et sa convention d'exploitation non détachable au motif que le montage juridique avec la SCI du Parc des Expositions ne peut perdurer et que le modèle économique actuel doit être revu. La procédure de résiliation prévoit un délai de préavis de 6 mois ;
- **DECIDE** de s'engager dans le protocole de coopération sur le devenir du parc des Expositions et de proposer à l'ensemble des partenaires parties prenantes de s'y associer
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à notifier cette décision aux cocontractants et à entreprendre toutes démarches en vue d'évaluer les conséquences et modalités de cette résiliation anticipée, en particulier en termes de retour et reprise des biens composant le Parc des Expositions ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer le protocole de coopération sur le devenir du Parc des Expositions.

- ADOPTE -

N'ont pas participé au vote : Mme RIGAULT, M. SIMELIERE.

Se sont abstenus : M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RENOARD représenté par Mme MAGDELEINE, Mme MAGDELEINE.

11 – SPORTS : Modification de la tarification et des règlements intérieurs des bases de loisirs et des animations sportives municipales.

Mme HADDAOUI rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** les tarifs proposés pour les inscriptions en ALSH et pour les activités sportives à partir de la rentrée scolaire et sportive de septembre 2024 ;
- **ADOpte** les règlements intérieurs ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce administrative à intervenir.

- **ADOpte** -

12 - SPORTS : Subvention exceptionnelle à une association sportive conventionnée - Année 2024.

Mme HADDAOUI rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes des avenants à la convention triennale d'objectifs passée avec le club USAP Basket ;
- **DECIDE** le versement de la subvention exceptionnelle ;
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 65 du budget principal, article 65748 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** -

13 – SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS : Attribution de subventions aux associations non conventionnées.

M. MAZARI ALLEL rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subvention pour un montant de 7300 € relevant de la Délégation Vie Associative ;
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65, compte 65 748, fonction 024 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** -

14 - HABITAT : Aides aux propriétaires OPAH-RU (2020-2025).

M. BLUY rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés selon le tableau annexé à la présente délibération ;
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 204, compte 20422, Fonction 555, Programme ATSP03 et Opération 2021OP1242 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE -

15 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Appel à Projets Commerce et Artisanat - Attribution des subventions 2024 aux associations.

M. TUMMINO rapporte la délibération.

Prise de parole :

- Mme RIGAULT

Réponse :

- M. TUMMINO

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** aux six associations l'attribution de subventions pour un total de 114 000 € selon le tableau annexé à la présente délibération ;
- **APPROUVE** les termes des conventions à intervenir avec chacune des associations,
- **IMPUTE** les dépenses au chapitre 65, compte 65748 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tout document à intervenir.

- ADOPTE -

16 - MOBILITE : Projet de Service Express Régional Métropolitain (SERM) de l'aire avignonnaise - Demande de labellisation du projet et convention d'études d'exploitabilité du nœud ferroviaire d'Avignon.

M. TOCABENS rapporte la délibération.

Prise de parole :

- M. CERVANTES

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la participation de la ville d'Avignon au processus de labellisation du SERM de l'aire avignonnaise ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur à déposer au nom de la ville d'Avignon auprès du ministère chargé des transports la demande de labellisation du SERM de l'aire avignonnaise, conjointement aux trois grandes aires urbaines azuréenne, toulonnaise et d'Aix-Marseille ;
- **APPROUVE** les termes de la convention de financement de l'étude d'exploitation du nœud ferroviaire à intervenir avec l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Grand Avignon et la Commune d'Avignon ;
- **DIT** que la demande de labellisation n'entraîne aucun autre engagement financier que celui sus-défini ;
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 20 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE -

Se sont abstenus : Mme RIGAUT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAUT, M. RENOARD représenté par Mme MAGDELEINE, Mme MAGDELEINE.

17 – VOIRIE- Adhésion au syndicat Maintenance des Routes de France (MRF).

M. TOCABENS rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'adhérer au syndicat Maintenance des Routes de France au titre de la thématique voirie à compter de cette année et reconductible tacitement ;
- **DESIGNE** M. Fabrice TOCABENS en qualité de représentant de la ville d'Avignon dans les instances du syndicat ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE -

18 – MOBILITE : Fonds d'aide municipal « Tous à Vélo ».

M. TOCABENS rapporte la délibération.

Prise de parole :

- Mme MAGDELEINE

Réponse :

- M. TOCABENS

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le versement des subventions aux bénéficiaires concernés selon le tableau annexé à la présente délibération ;
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 65, compte 65741 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE -

Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RENOUARD représenté par Mme MAGDELEINE, Mme MAGDELEINE.

19 – URBANISME : Ecoquartier Joly Jean : Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) 2023 et de la convention d'avance de trésorerie.

M. GONTARD rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le bilan de l'opération Ecoquartier Joly Jean arrêté au 31 décembre 2023 à 37 260 382 € HT ;
- **APPROUVE** le plan de trésorerie des recettes et des dépenses actualisés au 31 décembre 2023 ;
- **APPROUVE** le tableau des acquisitions réalisées au cours de l'exercice ;
- **APPROUVE** la convention d'avance de trésorerie dans le cadre de la concession d'aménagement ;
- **APPROUVE** en application de l'article L.1523-2,4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le versement à la SPL Grand Avignon Aménagement d'une avance de trésorerie de 5 000 000 euros dans les conditions précisées dans le projet de convention d'avance de trésorerie à l'opération d'aménagement ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tout document à intervenir.

- ADOPTE -

Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, Mme MAGDELEINE.

N'a pas participé au vote : M. RENOUARD représenté par Mme MAGDELEINE.

20 – URBANISME : Bilan des acquisitions et des cessions 2023.

M. GONTARD rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'arrêter le bilan des acquisitions et des cessions foncières intervenues dans le courant de l'année 2023 tels qu'ils figurent dans les tableaux détaillés ci-annexés, soit directement réalisés par la commune, soit par l'intermédiaire des aménageurs CITADIS, SPL

G2A ou de l'EPF PACA ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE -

Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RENOARD représenté par Mme MAGDELEINE, Mme MAGDELEINE.

21 – URBANISME : Instauration d'un périmètre d'étude au titre de l'article L.424-1 du Code de l'Urbanisme sur le secteur des "Broquetons - Joannis" à Montfavet.

M. GONTARD rapporte la délibération compte-tenu de l'absence de Mme MINSEN.

Prise de parole :

- Mme RIGAULT

Réponse :

- M. GONTARD

Prises de parole :

- Mme ROSENBLATT

- M. TOCABENS

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **INSTITUE** un périmètre d'étude suivant le plan joint, délimitant le secteur concerné ;

- **DECIDE** que la procédure du sursis à statuer pourra être appliquée à toute demande d'autorisation de travaux, construction ou installation à l'intérieur du périmètre ;

- **INDIQUE** que la présente délibération fera l'objet d'une mention en caractère apparent dans un journal diffusé dans le département du Vaucluse et sera affichée pendant un mois à l'Hôtel de Ville en application de l'article R.424-24 du Code de l'Urbanisme ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir

- ADOPTE -

Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RENOARD représenté par Mme MAGDELEINE, Mme MAGDELEINE.

22 – SECURITE PUBLIQUE : NPNRU Secteur Rocade : Création d'un poste de police mutualisé - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de financement avec l'Etat.

Mme LABROT rapporte la délibération.

Prises de parole :

- M. BISSIERE
- Mme RIGAULT

Réponses :

- Mme LABROT
- Mme le Maire

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'Etat sur la création du poste de police mutualisé Ville d'Avignon/Etat ;
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 204, compte 204183 ;
- **IMPUTE** la recette sur le chapitre 13, compte 1321 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Déléguée(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE -

23 – GRANDS PROJETS NPNRU- HABITAT- NPNRU – Secteur Rocade : Ilot « Le Mistral » - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Grand Delta Habitat.

M. LABROT rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre Grand Delta Habitat et la ville d'Avignon pour les travaux d'espaces publics autour de la Résidence le Mistral et pour les travaux du poste de police mutualisé Police Municipale/Police Nationale ;
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 204, compte 204183, fonction 824 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE -

Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RENOARD représenté par Mme MAGDELEINE, Mme MAGDELEINE.

N'a pas participé au vote : M. GONTARD.

24 – FONCIER- ACQUISITIONS : NPNRU quartier des Olivades - Acquisition auprès de Grand Delta Habitat des parcelles cadastrées section HN n°357 et 691 sises Place Perlette.

Mme LABROT rapporte la délibération.

Prise de parole :

- Mme ROSENBLATT

Réponse :

- Mme LABROT

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'acquisition des parcelles cadastrées section HN n°357 et 691 sises place Perlette en nature de terrain nu, d'une superficie de 5 194 m² auprès de Grand Delta Habitat, dont le siège est situé à Avignon 3 rue Martin Luther King ;
- **DECIDE** que cette acquisition est fixée au prix de 77 910 € conformément à l'avis de la direction de l'immobilier de l'Etat en date du 23 janvier 2024 ;
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 21, compte 2111, fonction 555, programme ATAP01, opération 2021OP1233 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir

- ADOPTE -

N'a pas participé au vote : M. GONTARD.

25 – URBANISME : Projet de renouvellement urbain « Grands Cyprès / Trillade » : Avenant n°2 au Traité de concession à la SPL Grand Avignon Aménagement, approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) 2023, de la convention d'avance de trésorerie et de la convention de subvention tripartite définissant les modalités du versement d'une subvention par le Grand Avignon à la SPL Grand Avignon Aménagement.

M. FOURNIER rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 permettant l'élargissement du périmètre de travaux confié à la SPL Grand Avignon Aménagement, dans le cadre de la concession d'aménagement ;
- **APPROUVE** le bilan de l'opération Grands-Cyprès Trillade arrêté à 7 296 354 € HT ;
- **APPROUVE** le plan de trésorerie des recettes et des dépenses actualisés au 31 décembre 2023 ;
- **APPROUVE** la convention d'avance de trésorerie dans le cadre de la concession d'aménagement ;
- **APPROUVE** la convention de subvention tripartite définissant les modalités du versement d'une subvention de 1 000 000 € HT par le Grand Avignon à la SPL Grand Avignon

Aménagement en sa qualité d'aménageur, à intervenir entre le Grand Avignon, la ville d'Avignon et l'aménageur ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tout document à intervenir.

- ADOPTE -

Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, Mme MAGDELEINE.

N'ont pas participé au vote : Mme le Maire, M. GONTARD, Mme LABROT, M. PEYRE, M. RENOUARD représenté par Mme MAGDELEINE, M. BISSIERE.

26 – URBANISME : Concession d'aménagement de la ZAC Bel Air : Approbation du protocole de fin de concession et du Compte Rendu Annuel à la Collectivité actualisé au 31 décembre 2023 valant bilan de pré-clôture.

M. FOURNIER rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Compte Rendu Annuel à la Collectivité, actualisé au 31 décembre 2023, valant bilan de pré-clôture ;
- **APPROUVE** le plan de trésorerie des recettes et dépenses actualisé au 31 décembre 2023, valant bilan de pré-clôture ;
- **APPROUVE** le tableau des acquisitions et des cessions réalisées au cours de l'année Précédente ;
- **DECIDE** de donner quitus de sa mission à la société CITADIS pour cette opération ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer le protocole de fin de concession d'aménagement et toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE -

Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, Mme MAGDELEINE.

N'ont pas participé au vote : Mme le Maire, M. GONTARD, Mme LABROT, M. PEYRE, M. RENOUARD représenté par Mme MAGDELEINE, M. BISSIERE.

27 – URBANISME : Opération publique d'aménagement du « Quartier Durable Méditerranéen de Bel Air » - Approbation du traité de concession d'aménagement avec la SPL Grand Avignon Aménagement et de la convention d'avance de trésorerie.

M. FOURNIER rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le traité de concession d'aménagement de l'opération d'aménagement Bel Air ;
- **APPROUVE** la convention d'avance de trésorerie dans le cadre de la concession d'aménagement ;
- **APPROUVE** en application de l'article L.1523-2,4° du Code Général des Collectivités Territoriales, le versement à la SPL Grand Avignon Aménagement d'une avance de trésorerie de 1 600 000 Euros dans les conditions précisées dans le projet de convention d'avance de trésorerie à l'opération d'aménagement ;
- **FIXE** le montant de la participation d'équipement de la collectivité à la somme de 3 570 557 € TTC et le montant de la participation à l'équilibre d'un montant de 2 558 272 € ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE -

Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, Mme MAGDELEINE.

N'ont pas participé au vote : Mme le Maire, M. GONTARD, Mme LABROT, M. PEYRE, M. RENOARD représenté par Mme MAGDELEINE, M. BISSIERE.

28 – FINANCES : Caisse de Crédit Municipal : Compte rendu d'activité - Compte Financier 2023 et Budget 2024.

M. FOURNIER rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la présentation du Compte rendu d'activité 2023 de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon et du Budget primitif 2024.

Le Conseil Municipal prend acte.

29 – ADMINISTRATION GENERALE : Dispositions visant à satisfaire des besoins permanents en matière de Ressources Humaines.

M. FOURNIER rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** les recrutements, à temps complet, les postes recensés dans le tableau;
- **FIXE** en cas de recrutement d'un agent contractuel, le montant de la rémunération sur la base de la grille indiciaire et du régime indemnitaire de la fonction en correspondance aux grades concernés ;
- **IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal de l'exercice en cours et au chapitre 012 des budgets annexes de l'exercice en cours ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE -

30 – ADMINISTRATION GENERALE : Convention avec l'INSEE fixant les conditions générales de préparation et d'exécution de l'enquête familles 2025.

M. FOURNIER rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'organisation de l'enquête Familles 2025 sur le territoire de la commune ;
- **APPROUVE** la convention 21-EF-2025-84007 entre la ville d'Avignon et l'Insee, ci jointe, fixant les conditions générales de préparation et d'exécution de l'enquête familles 2025, ci-annexée ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer la convention ci-annexée, ainsi que toute pièce à intervenir.

- ADOPTE -

31 – ENVIRONNEMENT : Convention de groupement avec le Grand Avignon - déploiement de la collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyers.

Mme LEFEVRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de groupement de candidature pour l'appel à projets Citéo/Adelphe « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer » ;
- **DESIGNE** la Communauté d'Agglomération Grand Avignon, mandataire pour les phases de sélection projet et d'exécution du contrat ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer la convention de groupement ainsi que toute pièce à intervenir.

- ADOPTE -

32 – ADMINISTRATION GENERALE : Marché de fourniture d'électricité et de gaz - Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes porté par Territoire d'Energie pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fourniture de services et de travaux en matière d'efficacité énergétique.

Mme PORTEFAIX rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de renouveler son adhésion au groupement de commandes pour l'acheminement, la fourniture d'électricité, la fourniture de gaz naturel et de services d'efficacité énergétique associés, coordonné par le syndicat Territoire d'Energie du Tarn ;
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération ;
- **PREND ACTE** que le syndicat Territoire d'Energie demeure l'interlocuteur privilégié de la Ville pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat ;
- **PREND ACTE** de la contribution calculée selon les modalités précisées par la délibération du syndicat départemental d'énergie du Tarn relative à la mise en place d'une contribution pour l'adhésion au groupement d'achat d'énergies ;
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, les accords-cadres et les marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la ville d'Avignon et ce sans distinction de procédures ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur ;
- **S'ENGAGE** à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget ;
- **HABILITE** le coordonnateur à solliciter, en tant que besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la ville d'Avignon ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tous les documents à intervenir.

- ADOPTE -

33 – URBANISME : Régularisation foncière - Acquisition auprès de Grand Delta Habitat d'un ensemble parcellaire de 148 m² à usage de cheminement piéton au parc Chico Mendes.

Mme CLAVEL rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées section DV n°780, DV n°782 et DV n°784 d'une superficie totale de 148 m², sises Allée Jean Antoine HOUDON auprès de Grand Delta Habitat dont le siège social est situé 3 rue Martin Luther King à Avignon, à l'euro Symbolique ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- **ADOPTE** -

N'a pas participé au vote : M. GONTARD.

QUESTIONS ORALES

Question orale de Mme MAGDELEINE :

Madame le Maire,

Il a été constaté que de nombreux bancs publics étaient fortement dégradés et même dans un état catastrophique notamment dans le quartier du Pont des deux eaux.

Parmi ces bancs, certains n'ont plus qu'une latte ou deux et des vis apparentes, ils sont donc devenus dangereux.

Fin mai le service technique a demandé un état des lieux de tous les bancs, sachant que bien souvent la structure est en bon état et ne nécessite que le remplacement d'une partie du bois, d'autre part ne pourriez-vous pas envisager un entretien régulier du mobilier urbain afin de ne pas arriver à un tel stade de délabrement.

Avez-vous depuis le mois de mai un retour du service technique, un bilan a-t-il été dressé et à quel moment la remise en état pourra-t-elle commencer ?

Merci de votre réponse.

Réponse de Mme LEFEVRE :

Madame la Conseillère Municipale d'opposition,

La Ville d'Avignon compte plus de 1000 bancs qui permettent d'organiser des lieux de repos et de rencontre pour les usagers.

Comme vous avez pu le constater, notre municipalité ne manque jamais de prévoir dans chacune de ses requalifications l'installation de bancs et/ou de salons urbains.

Les agents de la ville exercent un contrôle régulier sur l'ensemble du mobilier urbain installé sur la commune (aires de jeux, fontaines donc bancs), ils interviennent après saisine des riverains (Allo mairie) et des remontées des services (Propreté des espaces publics, Aménagement urbain, parcs et jardins...).

C'est le service des moyens mutualisés qui répond de toute usure ou dégradation des bancs publics et se charge par ailleurs du lavage et de la remise en état des bancs (notamment quand des graffitis sont constatés).

Ce service est notamment intervenu pour remettre en état les bancs du cours Jean Jaurès, avant l'été.

Par ailleurs, début juillet 10 bancs ont été commandés et viendront notamment remplacer les bancs défectueux du boulodrome qui jouxte la mairie annexe du pont des deux eaux ainsi que les place et rue ANI dans le même quartier.

Question orale de M. RENOARD représenté par Mme MAGDELEINE :

Madame le Maire, Mes chers collègues,

Depuis plusieurs mois, plus d'une quinzaine d'abonnements à des revues concernant l'archéologie ou l'histoire, ou encore l'histoire régionale, ont été supprimés à la bibliothèque Ceccano, ainsi que des journaux.

Or, toutes ces revues ou journaux présentent un intérêt local évident pour beaucoup d'avignonnais, notre Commune présentant comme vous le savez la caractéristique d'être une Ville d'art et d'histoire et une Ville renommée pour son patrimoine bâti.

Aussi, la gratuité est une bonne chose mais ne doit pas avoir pour conséquence la suppression d'une partie des abonnements.

Préalablement aux directives que vous pourriez donner en vue du retour de ces publications, pourriez-vous nous dire quelles sont les raisons de la suppression de ces abonnements ?

Je vous remercie.

Réponse de M. NAHOUM :

Monsieur,

Le budget affecté aux abonnements d'Avignon Bibliothèques est à budget constant depuis trois ans et s'élève à 27000€.

Plusieurs facteurs ont impacté le panel des abonnements proposé au public en 2024 :

- La disparition de nombreux titres, notamment locaux, qui ont cessé de paraître dans un contexte d'inflation et de hausse du coût de la matière première (pâte à papier) ; exemples de titres qui ont disparu : Nouvello de Prouvenço, L'Écho des carrières, Etudes sorguaises, Causette.
- La forte augmentation du coût des abonnements.
- Le développement des abonnements via internet consultables pour les visiteurs.

Par ailleurs, une meilleure répartition des titres a été mise en place entre les différentes bibliothèques.

Au final, l'offre de périodiques en 2024 sur le réseau d'Avignon Bibliothèques n'a pas baissé, mais elle a été proposée et ventilée différemment entre les points du réseau.

Ainsi, parmi les titres dont l'abonnement à Ceccano a été suspendu, 9 seront disponibles à Renaud-Barrault, 2 sont disponibles en bibliothèques de proximité, 2 sont disponibles aux Archives municipales et 17 sont disponibles sur notre offre de presse numérique Caféyn.

Au total, la ville est néanmoins abonnée 313 titres différents permettant à tous les Avignonnais et toutes les Avignonnaises de bénéficier d'une offre d'information riche et variée.

Question orale de M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT :

Madame le Maire,

Le week-end dernier, comme c'est le cas depuis plusieurs années, le Comité des Fêtes de Montfavet a organisé une fête votive à l'occasion des festivités du 14 juillet.

Une abrivado a eu lieu, deux soirs de suite, avec le soutien du Club Taurin Le Regain, ainsi que deux manades d'Aureille et de Noves mais non pas entre l'avenue des Vertes Rives et le cours du Cardinal Bertrand comme il avait été annoncé dans la presse, mais au sein-même du Parc de la Cantonne.

Il semblerait que l'origine de ce changement de dernière minute soit dû à la signature tardive de l'arrêté interdisant la circulation qui a été signé le 12 juillet, jour de lancement des festivités. Les organisateurs comme les services municipaux se sont trouvés devant une situation inédite qui les a contraints à modifier, à la dernière minute, l'organisation de la manifestation.

De plus, une dizaine de manèges de forains devaient être présents sur la place de l'Eglise. Or, sans aucune explication, les Montfavétains n'ont eu droit qu'à la présence d'un seul forain et de trois châteaux gonflables pour enfants.

Madame le Maire, pourquoi l'arrêté municipal n'a pas été signé dans les temps alors que la municipalité avait été informée de cette manifestation dès le mois de janvier et pour quelle(s) raison(s) les forains ne sont-ils pas venus à la fête votive ?

Je vous remercie.

Réponse de M. ROCCI :

Le Comité des Fêtes de Montfavet a dû faire face à un désistement de dernière minute, à 48h de l'événement, des forains qui devaient être présents à la Fête Votive de Montfavet.

Les services de la Ville et les associations ont ainsi dû réagir et trouver dans l'urgence une solution pour permettre à la fête de se tenir dans les meilleures conditions. Ainsi, la fête a été organisée place de l'Eglise qui a accueilli des structures gonflables, des animations, des stands de gourmandises et rafraichissements. Un DJ est venu animer les deux soirées avec un grand succès.

Le club taurin a proposé les deux soirs un abrivado pour lequel le public est venu nombreux qui s'est tenu dans l'enceinte sécurisée du parc de la Cantonne.

Je tenais à remercier les services de la Ville et les associations qui ont su s'adapter dans l'urgence et faire en sorte que la fête votive de Montfavet connaisse cette année encore un grand succès, en témoigne le nombre de familles présentes pour ce moment de fête et de convivialité.

Question orale de Mme RIGAULT :

Madame le Maire,

Le 27 juin dernier, je vous ai interrogé sur des malversations qui seraient légions au sein de la régie des marchés, alors qu'une plainte de plusieurs commerçants constitués a été adressée au Procureur de la République le 21 mai dernier, au titre de l'article 40 du Code de Procédure Pénale, et dans laquelle ils dénonçaient de nombreuses irrégularités qui pourraient être constitutives d'infractions pénales.

Je vous ai demandé si une enquête administrative avait été diligentée en interne alors que plusieurs élus ainsi que les services municipaux jusqu'à la Direction Générale avaient été informés, notamment par le biais de courriers, courriels et articles de presse.

De manière surprenante, l'adjoint au Commerce nous a répondu, je cite que : « Vous avez pris de nombreuses mesures pour réviser les procédures au sein de l'occupation du domaine public. (...) et que des mesures correctives ont été adoptées au sein du service.» listant tous les documents que je vous demande depuis des mois sans que vous ne consentiez - pour autant - à me les transmettre.

Or, il semble que les faits dénoncés par de nombreux forains aient continué bien après l'arrivée d'un nouveau directeur nommé en 2023.

Madame le Maire, comment expliquez-vous que les droits de place de certains forains « passagers » aient été encaissés par un système de double-facturation via des duplicatas et que certains commerçants non-sédentaires ont le droit de débiller, comme ce fut encore le cas le week-end dernier, sans présentation de documents professionnels valides, certains étant même radiés du registre du commerce et sans aucune assurance responsabilité civile ?

Réponse de M. TUMMINO :

Madame,

Comme nous vous en avons fait part lors du conseil municipal du 27 juin dernier, de nombreuses mesures ont été mises en œuvre pour réviser les procédures au sein de la direction de l'occupation du domaine public, et les améliorer.

Concernant la double facturation que vous évoquez, vous êtes une fois encore dans le faux, puisqu'il s'agit simplement de l'édition du reçu avec duplicata. Il ne s'agit pas d'une seconde facture qui se superpose, mais d'une copie qui reprend le même métrage et donc le même montant.

Concernant les avertissements, il s'agit de relances de demandes de documents professionnels, obligatoires pour éditer les AOT des titulaires. Les documents sont transmis chaque année au service pour mise à jour. Les commerçants passagers ont quant à eux l'obligation de présenter leurs documents professionnels à jour avant la participation au tirage au sort. En cas d'absence de documents valides, le commerçant a interdiction de déballer sur le marché.

ADMINISTRATION GENERALE : Délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire délibération n°5 du 4 juillet 2020 et n°46 du 24 juin 2023- articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) - Compte-rendu.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal si ledit compte-rendu appelle des remarques ou des questions.

Mme RIGAULT demande des précisions sur deux décisions en page 1 du document date du 16 avril et 23 mai dernier concernant 2 emprunts le premier d'un montant de 6 millions d'euros auprès de la Banque Postale, le second d'un montant de 18 millions d'euros auprès de la Caisse d'Épargne.

En second lieu, Mme RIGAULT, demande des précisions sur la décision en date du 5 juillet 2024 page 11 du document concernant l'installation d'une œuvre d'art à l'école Joly Jean.


M. PEYRE répond à Mme RIGAULT que le premier emprunt de 6 millions est un emprunt classique, et celui de 18 millions est une ligne de trésorerie. Cette information sera précisée après vérification.

Mme le Maire ajoute concernant la décision du 5 juillet, avoir souhaité appliquer le dispositif 1% artistique pour accompagner la création de la nouvelle école Mely et Paul PUAUX. Elle précise que dans le cadre de l'appel à candidature en partenariat avec la DRAC, l'artiste Matali CRASSET a été retenue et proposera des œuvres qui seront visibles à l'entrée de l'école sur le parvis.

Madame le Maire, Présidente informe l'Assemblée de la date du prochain Conseil Municipal qui se tiendra le samedi 28 septembre 2024 à 9 h 00.

La séance est levée à 11 h 35 par Madame le Maire, Présidente.

Le Maire
Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
Christian ROCCI

